

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 417 (Rect)

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un étranger qui fait une demande d'asile en France doit être transparent vis-à-vis du pays qui l'accueille. Cacher « des éléments [...] de son parcours migratoire, de sa situation familiale ou de ses demandes antérieures d'asile » ne peut être toléré.